



Cloture de la saison sportive d'un club

Par Mario2684

Bonjour,

Le 1er decembre 2022, le président du club de sport de mes enfants a décidé de son plein gré et sans faire d'assemblée générale de cloturer la saison 2022-2023.

Cette cloture a été annoncé sur la page Messenger du club.

Il a procédé au remboursement au prorata du reste de la saison, tout les parents sauf moi e mon épouse.

Quel recours avons-nous ?

Nous avons envoyer une lettre en AR avec une date butée et il n'y a eu aucune réponse. La fédération sportive dont dépend le club m'a répondu par email que cela ne concernait que le président du club et moi-même e qu'il ne pouvait pas intervenir. Le remboursement est soit disant au bon vouloir du président.

Cela n'a pas empecher ce même président de rouvrir la saison 3 mois plus tard. Les athlètes sont parties en quasi totalité dans un autre club étant donné que leurs enfants ont été lachés sans plus d'explication.

L'association sportive peut-elle clôturer la saison et rouvrir quelques mois après sans donner de raison ?

Merci de l'aide que vous pourrez nous apporter.